



Réf: #001-04-2021	Ouverture de l'appel à candidature pour la formation des Conseillers à l'Exportation.
Cible :	25 Conseillers à l'Exportation des PME (Hommes et Femmes).
Organisation:	Self Help Africa (www.selfhelpafrica.org)
Projet:	Développement des capacités d'exportation des PME Congolaises
Lieu	Les Conseillers à l'Exportation sont recherchés à Bukavu et à Goma.
Durée	6 mois.
A propos de Self Help Africa (SHA)	Self Help Africa est une organisation caritative de développement international de premier plan avec une expertise dans l'agriculture et le développement des entreprises. Self Help Africa travaille actuellement dans dix (10) pays africains, luttant contre la pauvreté et améliorant la vie des communautés locales. L'organisation travaille à la fois avec son propre personnel africain et par l'intermédiaire de partenaires locaux pour entreprendre une gamme de programmes de développement intégré. Le développement des entreprises est au cœur de notre travail.
Objectif :	<p>Pour mettre en œuvre un projet de Trademark East Africa, projet ayant pour but le renforcement des capacités d'exportation au Nord et Sud Kivu, SHA recherche 25 stagiaires Conseillers à l'Exportation.</p> <p>Les 25 Conseillers à l'Exportation auront comme objectif principal d'accompagner les entreprises ciblées par le projet jusqu'au niveau des exportations de leurs produits.</p>
Responsabilités clés des Conseillers à l'Exportation :	<p>Sous la supervision de la Coordinatrice des conseillers à l'exportation, les conseillers à l'exportation seront formés et mettront en pratique les connaissances acquises en assumant les tâches suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Conseiller, encadrer et accompagner les entreprises exportatrices, ou en voie de le devenir, dans la définition et la réalisation de leurs démarches d'exportation ;2. Prodiguer des conseils pratiques pour que les PME puissent réaliser des diagnostics, effectuer des recherches, des études de marché, des plans d'exportation, pour les aider à la recherche de partenaires d'affaires, des débouchés, etc ;3. Aider à faire du démarchage auprès de nouveaux clients (au niveau régional et international) ;

	<ol style="list-style-type: none"> 4. Répondre aux demandes d'informations liées à l'exportation, 5. Identifier/sélectionner les participants pour les formations ; 6. Développer et entretenir une excellente relation avec les PME, leurs clients et partenaires ; 7. Participer au développement (adaptation et amélioration) de l'offre de services ; 8. Se tenir à jour sur les tendances et enjeux en matière d'exportation ; 9. Prendre part à des comités de travail de l'entreprise, 10. Prendre part activement et régulièrement aux événements organisés par Self Help Africa et les parties prenantes au projet (la FEC, l'ONAPAC, OCC, OGEFREM, OPEC, etc) ; 11. Informer les PME sur les services, les acteurs et les opportunités disponibles en matière d'exportation ; 12. Partager les ressources sur la réglementation et les procédures d'exportation ; 13. Orienter les PME sur la réalisation d'études de trafics commerciaux afin de déterminer les clients cibles ; 14. Conseils et coaching personnalisés auprès des entreprises ; 15. Propositions et conseils de mise en œuvre du plan de développement d'exportations; 16. Fourniture de renseignements aux entreprises, sur rendez-vous ou par téléphone, leur permettant de réaliser leurs opérations d'exportation en toute connaissance et respect de la réglementation; 17. Aider à analyser les besoins en exportation et identifier les (nouveaux) marchés; 18. Sélectionner les marchés étrangers qui présentent le meilleur potentiel pour des entreprises accompagnées ; 19. Aider les PME à étudier un marché en profondeur (tendances, clientèle, concurrence, réglementation, etc.) ; 20. Prodiguer des conseils aux PME pour analyser leurs concurrents de l'EAC (chiffre d'affaires, produits vendus, prix, canaux de distribution empruntés, etc.) ; 21. Aider les PME à identifier et contacter des distributeurs et des partenaires potentiels sur un marché local, régional (Est Africa Community et Kinshasa) et international ; 22. Soutenir les PME dans leurs préparations et montage des dossiers financiers ; 23. Effectuer toutes autres tâches en lien avec le projet.
<p>Critères et connaissances et expérience</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Être détenteur d'un diplôme universitaire (graduat au minimum) • Être jeune (avoir entre 18 et 35 ans à la date de début du stage). • Être ambitieux et déterminé à accompagner les entreprises; • Avoir un esprit de créativité et d'innovation, • Être disponible et apte à l'apprentissage et à la transmission des

	<p>connaissances;</p> <ul style="list-style-type: none"> • connaître les procédures et réglementation applicables à l'exportation, • Être capable de faire des déplacements dans les entreprises; • avoir une connaissance du fonctionnement des PME et du contexte des affaires en RDC; • Être tenace et axé sur les résultats • Être capable de travailler dans un environnement multiculturel et en réseau, • Être capable d'identifier les besoins des entreprises et formuler des propositions; • Être capable de rédiger des rapports et faire le suivi des activités des entreprises; • Être capable d'analyser le fonctionnement d'une entreprise et de mener un diagnostic; • Avoir une bonne compréhension des pratiques (bonnes et/ou mauvaises) des entreprises et de leurs besoins en matière d'exportation; • Familiarité avec l'outil informatique, avoir un ordinateur personnel serait un atout. • Les candidatures féminines sont très encouragées à postuler.
<p>SELF HELP AFRICA offre:</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Une opportunité d'apprentissage qui pourra être sanctionnée par une certification - Une motivation en termes de frais de transport.

Si vous êtes intéressés, veuillez envoyer votre lettre de **demande de motivation** (max. 1page) et votre **CV** (max 2 pages) en un seul document Pdf à patrick.abedi@selfhelpafrica.org avec copie à david.rugamba@selfhelpafrica.org et brigitte.mushamalirwa@selfhelpafrica.org.

La date limite de candidature est le **28 Avril 2021**.

Les demandes incomplètes ou reçues après la date limite seront rejetées sans aucune considération.

Annexe (extrait) :

Code de conduite des prestataires de service

Self Help Africa attend de tous ses prestataires de services qu'ils respectent le code de conduite suivant:

- La formation est librement choisie ;
- La formation se déroule dans des conditions qui n'impliquent ni l'abus ou l'exploitation d'aucune personne, y compris - mais sans s'y limiter - les enfants, les femmes, les groupes minoritaires, etc.
- Les conditions de la formation sont sûres et hygiéniques.
- Aucune exploitation des enfants n'est tolérée.
- Les heures de formation ne sont pas excessives et des heures de travail régulières sont prévues.
- Aucune discrimination n'est pratiquée.
- Les réglementations en matière des formations sont respectées.
- Les droits des apprenants sont respectés.
- Les apprenants se conforment à toutes les exigences statutaires et légales relatives aux impacts environnementaux de leur entreprise.

Confidentialité et conflit d'intérêts

Le demandeur/candidat de la formation s'engage à ne pas à aucun moment, avant ou après la résiliation de ce service, utiliser, divulguer ou communiquer à quiconque des informations confidentielles relatives aux affaires de SHA. Cette restriction continuera de s'appliquer après la fin du service sans limite de temps. Pour garantir l'indépendance des termes de son contrat, le candidat retenu signera une déclaration attestant qu'il n'a aucun conflit d'intérêts par rapport aux tâches à entreprendre et s'engage à informer SHA en cas de changement de statut.

Terrorisme et sanctions

Terrorisme et sanctions: Self Help Africa (SHA) ne s'engage dans aucune transaction avec un groupe / individu / entité terroriste impliqué ou associé au terrorisme ou avec des individus / entités qui ont des ordonnances d'exclusion actives et / ou des sanctions à leur encontre. SHA n'achètera pas sciemment des fournitures ou des services à des entreprises qui sont associées de quelque manière que ce soit au terrorisme et / ou qui font l'objet de toute ordonnance d'exclusion et / ou de sanctions internationales pertinentes. Si vous soumettez une offre sur la base de cette demande, cela constituera une garantie que ni vous / votre entreprise, ni aucune société affiliée ou filiale contrôlée par vous / votre entreprise ne sont associés à un groupe terroriste connu ou ne font l'objet d'aucune action internationale pertinente. ordonnance d'exclusion et / ou sanctions. Self Help Africa effectue des contrôles des fournisseurs par rapport aux listes internationales, y compris, mais sans s'y limiter, celles générées par l'Union européenne (Liste des personnes, groupes et entités auxquels s'applique le règlement CE n ° 2580/2001, gouvernement américain (Office of Foreign Assets Control liste des ressortissants spécialement désignés et des personnes bloquées et des Nations Unies (liste récapitulative).

Critère d'exclusion

Les candidats sont exclus de la participation à ce programme de formation si:

- a) ils sont en faillite ou en liquidation, voient leurs affaires administrées par les tribunaux, ont conclu un arrangement avec des créanciers, ont suspendu leurs activités commerciales, font l'objet de procédures concernant ces questions ou se trouvent dans une situation analogue découlant d'une procédure similaire prévue dans la législation ou la réglementation nationale;
- b) Ils ont été condamnés pour une infraction relative à leur conduite professionnelle par un jugement ayant autorité de chose jugée;
- c) En matière professionnelle, ils ont commis une faute grave constatée par tout moyen que SHA peut justifier;
- d) ils n'ont pas rempli les obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou au paiement des impôts conformément aux dispositions légales du pays dans lequel ils sont établis ou à celles du pays de SHA ou à celles du pays où le contrat doit être exécuté;
- e) ils ont fait l'objet d'un jugement ayant autorité de chose jugée pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle ou toute autre activité illégale portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union;
- f) À la suite d'une autre procédure de passation de marché ou d'attribution de subventions financée par le budget de l'Union, ils ont été déclarés en violation grave du contrat pour non-respect de leurs obligations contractuelles

Self Help Africa est contre la fraude, les pots-de-vin et la corruption.

Self Help Africa ne demande pas d'argent pour les soumissions. Si vous êtes approché pour de l'argent ou d'autres faveurs, ou si vous avez des soupçons de tentative de fraude, de pot-de-vin ou de corruption, veuillez le signaler immédiatement par e-mail à selfhelpafrica@ethicspoint.com. Merci de fournir le plus de détails possible avec votre rapport.